

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 12 juillet 2013
(convocation du 1 juillet 2013)

Aujourd'hui Vendredi Douze Juillet Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 10h30
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10h et à partir de 10h30
Mme. LACUEY Conchita à M. HERITIE Michel
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 12h
M. ANZIANI Alain à M. TRIJOLET Thierry
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique
M. CHARRIER Alain à M. LAGOFUN Gérard
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme DELTIPLE Nathalie à partir de 12h15
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël
M. DOUGADOS Daniel à M. LABISTE Bernard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h15
M. GUICHOUX Jacques à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan à partir de 12h40
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
Mme. LIMOZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle
M. LOTHAIRE Pierre à M. RAYNAL Franck
Mme. MELLIER Claude à Mme. ISTE Michèle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. TOUTON Elisabeth
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

Transformation du "Comité de Suivi des Dioxines" en "Comité de Suivi Santé Environnement" - Décision - Désignation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis 1998, lors du choix de la construction d'un second incinérateur à Bègles, La Cub a mis en place un « Comité de Suivi des Dioxines » (Bureau du 19 mai 1998) autour des incinérateurs d'ordures ménagères (UIOM) de Cenon et Bègles, qui a ensuite été étendu aux 2 incinérateurs de Bassens (déchets industriels et hospitaliers).

Présidé par un élu communautaire, il réunit des experts indépendants, des représentants des exploitants, des techniciens des administrations et les maires des communes accueillant ces incinérateurs.

Les travaux réalisés dans le cadre de ce comité visent à suivre les quantités de dioxines, furanes et métaux lourds présents dans les sols et dans l'air aux abords des incinérateurs afin de s'assurer de la bonne qualité environnementale des milieux.

Les travaux du Comité de Suivi des Dioxines participent à la mise en pratique du volet « Santé » du projet métropolitain allant vers une « métropole des qualités de vie » visée par l'un des 12 travaux métropolitains. De plus, ces travaux répondent à un des objectifs de l'agenda 21 sur la prévention des risques environnementaux sur la santé.

Rôle du Comité de Suivi

Cette instance permet un suivi et une analyse de l'environnement à proximité des usines d'incinérations de l'agglomération bordelaise, au moyen de relevés de concentration de polluants dans les sols et de techniques de suivi innovantes.

De plus, elle joue un rôle de veille sur les évolutions réglementaires et techniques en matière de surveillance des pollutions issues des incinérateurs.

Enfin, le Comité de Suivi offre un éclairage à la Communauté urbaine sur les problématiques liées à l'impact de l'environnement sur la santé et sur la prise en compte des risques émergents.

Résultats des travaux du Comité de Suivi des Dioxines

En complément des analyses réglementaires réalisées par les industriels exploitants, différentes techniques innovantes ont été utilisées pour effectuer un suivi plus poussé de la qualité du milieu : analyses chimiques des sols, méthode de bio-surveillance et d'éco toxicologie (faune, lichens).

L'ensemble des analyses chimiques et résultats de la bio-surveillance mis en œuvre autour des différents sites depuis 1998 ne met en évidence ni impact des installations d'incinération sur la qualité des sols, ni effets éco toxicologiques des sols sur les organismes vivants étudiés aux abords des sites.

Évolution du Comité de Suivi des Dioxines vers une approche « Santé Environnement »

Lors du dernier comité de pilotage, le 16 octobre 2012, les élus ont demandé que la surveillance environnementale au moyen d'analyses chimiques et de procédés de suivi innovants soit poursuivie autour des incinérateurs.

De plus, ils ont fait part de leur volonté de faire évoluer les missions du Comité de Suivi des Dioxines vers une approche plus globale sur le rapport entre la santé et l'environnement, en élargissant à d'autres polluants (par exemple : particules, pollens, pesticides, air intérieur) et en diversifiant les équipements suivis (par exemple : chaufferies bois) afin de répondre aux préoccupations émergentes.

Ils ont ainsi souhaité que le « Comité de Suivi des Dioxines » évolue vers un « Comité de Suivi Santé Environnement ».

Ce comité s'inscrirait dans le cadre du chantier de la « métropole des qualités de vie » pour répondre aux inquiétudes émergentes sur les questions de santé publique, en menant une action partenariale d'identification et de cartographie de certains facteurs environnementaux susceptibles d'avoir un impact négatif sur la santé des habitants de l'agglomération.

Dans ce cadre, un ensemble d'actions a été proposé, lors du dernier comité, afin de diversifier les méthodes de suivi de l'environnement (ex : surveillance environnementale par les abeilles, suivi des pollens dans l'air).

En parallèle de l'élargissement des missions du comité, la surveillance des incinérateurs est toujours menée au moyen d'analyses chimiques des sols initiées par le passé.

Par ailleurs, de nouvelles sources pourront être surveillées afin de s'assurer qu'elles n'ont pas d'impact sur la qualité environnementale dans le voisinage du site où elles sont implantées. Un travail sur les chaufferies bois potentiellement émettrices de particules fines sera réalisé.

Pour mémoire, les principales sources d'émission de particules fines (PM10 et PM 2.5) sont les systèmes de chauffage individuel à foyer ouvert et les véhicules diesel.

Cette proposition serait conforme aux nombreuses évolutions réglementaires (surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les écoles dès 2015, contentieux européen sur la qualité de l'air) et des études récentes (augmentation croissante des personnes asthmatiques, 40 000 morts prématurés par an pour cause de mauvaise qualité de l'air).

Le Comité de Suivi ainsi remodelé pourrait en outre prendre en compte les principes de gouvernance du chantier de la « métropole des qualités de vie », puisqu'il associerait, dès sa constitution, l'Université ainsi que des acteurs publics et privés.

Ce comité concourt avec le comité sur la qualité de l'air mis en place à l'occasion de l'étude ZAPA à une meilleure connaissance des pollutions et nuisances sur le territoire de La Cub. Le comité issu de l'étude ZAPA a une approche plus globale sur l'évolution de la qualité de l'air en lien, notamment, avec l'évolution du trafic. La participation de certains partenaires (AirAq, l'Agence Régionale de Santé) aux 2 comités permettra d'assurer la transversalité des travaux menés.

Composition actuelle du « comité de suivi des dioxines »

La transformation du « Comité de Suivi des Dioxines » vers un « Comité de Suivi Santé Environnement » induit une évolution de la composition du comité.

Actuellement le comité est composé des collègues suivants :

Collège des élus (9 membres) :

- M. Didier Cazabonne (président),
- M. Maxime Moulinier,
- M. Patrick Bobet,
- Mme Isabelle Haye,
- Mme Claude Mellier,
- Mme Brigitte Collet,
- M. Jean-Pierre Turon (en tant que maire d'une commune d'implantation d'un incinérateur),
- M. Noël Mamère (en tant que maire d'une commune d'implantation d'un incinérateur),
- M. Alain David (en tant que maire d'une commune d'implantation d'un incinérateur).

Collège administration (4 membres) :

- la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (2 membres),
- la Préfecture de la Gironde,
- l'ex-DRASS supprimé en 2010 qui a maintenant évolué en Agence Régionale de Santé.

Collège des scientifiques (3 membres) :

- l'Université de Bordeaux I,
- la société assurant la gestion technique du Comité (2 membres).

Collège des membres de droit – industriels (4 membres) :

- le directeur de la SIAP (Bassens),
- le directeur de SOVAL Prociner (Bassens),
- le directeur de Rive Droite Environnement (Cenon),
- le directeur d'Astria (Bègles).

Composition du « Comité de Suivi Santé Environnement »

Compte tenu des réorganisations, les services de la DRASS en charge des questions de santé environnementale ont été transférés à l'Agence Régionale de Santé (ARS) depuis 2010, il convient donc de modifier le Collège des administrations en remplaçant la DRASS par l'ARS.

De plus, l'évolution des missions du comité vers une approche plus transversale prenant en compte la qualité de l'air, amène à proposer à l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air (AirAq) de compléter le collège des scientifiques.

De même, l'implication au sein de ce dernier collège du président du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles de la presqu'île d'Ambès, pourrait apporter une transversalité entre les 2 instances.

Le Collège des élus pourrait être complété par l'intégration, comme membre de droit, du vice-président de La Cub en charge des risques et nuisances.

Enfin, afin de garantir une appropriation des travaux du comité, il est proposé de créer un collège des riverains composé de 3 représentants d'associations.

Le « Comité de Suivi Santé Environnement » serait donc composé comme suit :

Collège des élus (11 membres)

- les maires des trois communes sur lesquelles sont implantés les incinérateurs ou leurs représentants,
- six élus communautaires désignés par délibération du Conseil de Communauté,
- le vice-président de La Cub en charge de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets,
- le vice-président de La Cub en charge de la gestion des risques naturels et industriels.

Collège des scientifiques (5 membres)

- Université de Bordeaux I (1 membre),
- Université de Bordeaux II (1 membre),
- société assurant la gestion technique du Comité (2 membres),
- AirAq (1 membre).

Collège des administrations (5 membres)

- Préfecture de la Gironde – Service de l'Environnement (1 membre),
- Agence Régionale de Santé (1 membre),
- Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (2 membres),
- Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (1 membre).

Collège des membres de droit – industriels (4)

- directeur de la SIAP(Bassens),
- directeur de SOVAL Prociner (Bassens),
- directeur de Rive Droite Environnement (Cenon),
- directeur d'Astria (Bègles).

Collège des riverains (3 membres)

3 représentants d'associations ayant pour objet l'information des riverains des sites suivis.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération de la Communauté urbaine de Bordeaux n° 2008/0559 du 3 octobre 2008 relative à la poursuite des travaux du « Comité de Suivi des Dioxines » ;

VU la proposition du « Comité de Suivi des Dioxines » vers une évolution de ses missions formulée lors du comité de pilotage du 16 octobre 2012

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Le développement durable de l'agglomération reposera sur une prise en compte de son impact sur la santé, notamment pour ce qui est des services publics et équipements sous la responsabilité de la Communauté urbaine

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser la poursuite des travaux de mesures et d'analyses des principaux polluants atmosphériques, en particulier en lien avec les incinérateurs et le réseau de chauffage urbain.

Article 2 : de transformer le « comité de suivi dioxines » en « comité de suivi santé environnement », et en installant ce dernier aux conditions fixées par la présente délibération.

Article 3 : de désigner les 6 élus issus du Conseil de Communauté siégeant au sein de ce comité comme suit :

- M. Maxime Moulinier,
- M. Patrick Bobet,
- Mme Isabelle Haye,
- Mme Claude Mellier,
- Mme Brigitte Collet,
- Mme Arielle Piazza.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à désigner les autres membres du comité de suivi santé environnement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées désignation.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. DIDIER CAZABONNE

REÇU EN PRÉFECTURE LE
29 JUILLET 2013

PUBLIÉ LE : 29 JUILLET 2013